

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de
Seine
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 17 novembre 2025

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
10/11/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Frédérick BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Michel CLOUET

Pouvoirs : Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Sonia HABAY
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Didier COLIN
Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/044

Objet de la délibération : **TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE DES ORMES**

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Faremoutiers est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue des Ormes ;

Considérant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrages.

Considérant que le montant des travaux, d'après l'avant-projet sommaire et à inscrire au budget de la commune, pour la tranche 1, est estimé à :

- 143 118 € HT pour la basse tension
- 105 628€ TTC pour l'éclairage public
- 148 325 € TTC pour les communications électroniques.

Considérant que l'article 4.4 de la convention de transfert précise que la collectivité versera 5 % du montant HT estimé, à savoir 21 737,28 € HT, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre,



Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le programme de travaux et les modalités financières sous réserve d'obtention de subventions.
- Approuve la convention et transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- Demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue des Ormes
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux de la tranche 1, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE